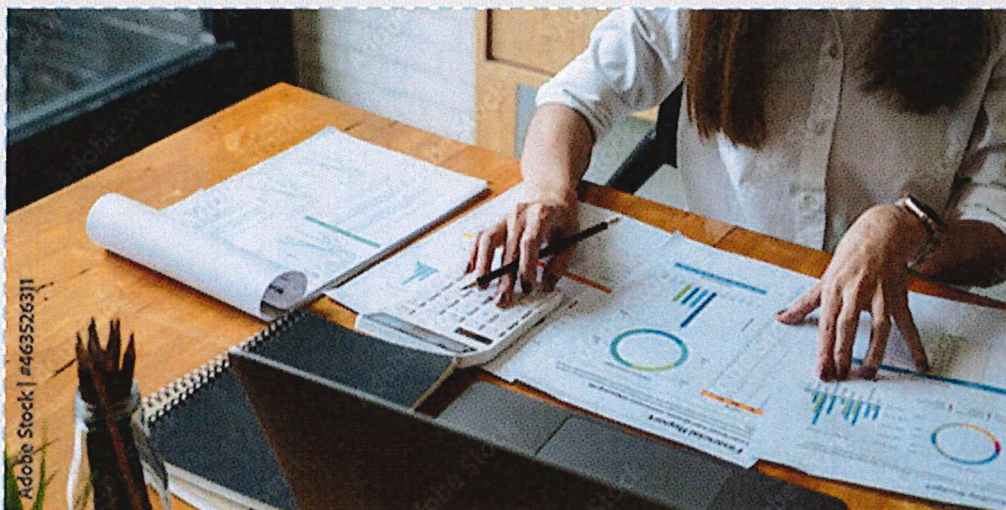


AISMILE

Association Intercommunale Scolaire
de Moudon-Lucens et Environs

RAPPORT DE GESTION



2025

Table des matières

Organisation.....	3
Conseil intercommunal	3
Bureau du Conseil intercommunal.....	3
Commission de gestion	3
Comité de direction	4
Conseil d'établissement	5
Administration.....	6
Ressources humaines	6
Finances pour la part scolaire	8
Participation des communes	8
Coût à l'élève et à l'habitant.....	8
Bâtiments.....	8
Bâtiments communaux.....	9
Salle de sports du Champ-du-Gour	10
Etablissements scolaires	10
Camps, courses et spectacles scolaires	11
Bibliothèque	11
Activités extrascolaires	11
Sports scolaires facultatifs.....	11
Devoirs surveillés.....	12
Réfectoire	12
Transports.....	12
Principe.....	12
Absence de transport public.....	13
Patrouilleurs scolaires	13
Enseignement spécialisé.....	13
Fondation Cherpillod – Programme Kairos	13
Accueil parascolaire	13
Places d'accueil.....	13
Vac'UAPE	14
Taux d'occupation	14
Collaboratrices et collaborateurs des UAPE	15
Evolution du nombre de places offertes dans les UAPE.....	15
Participation des communes pour la part parascolaire.....	16
Coût à l'habitant et à la fréquentation	16
Répartition du financement	16
Rapports d'activité.....	17

Organisation

Conseil intercommunal

Le Conseil Intercommunal est l'organe législatif de l'Association intercommunale scolaire de Moudon - Lucens et environs.

Conformément à l'article 6 des statuts de l'AI SMLE, le Conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l'association.

Il comprend :

- une délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué et d'un suppléant, choisis par la municipalité parmi les conseillers municipaux en fonction ;
- une délégation variable composée pour chaque commune d'un délégué par 800 habitants ou fraction de 800 habitants, choisie par le conseil général ou communal parmi ses membres. Un ou des suppléants sont aussi désignés.

Le conseil intercommunal a été renouvelé pour la législature 2021-2026 lors d'une séance d'installation le 17 juin 2021. Au 31 décembre 2025, le conseil est composé de 34 membres.

Conseil intercommunal	
Communes membres	Délégués
Bussy-sur-Moudon	2
Chavannes-sur-Moudon	2
Curtilles	2
Dompierre	2
Hermenches	2
Lovatens	2
Lucens	7
Moudon	9
Prévonloup	2
Rossenges	2
Villars-le-Comte	2

Bureau du Conseil intercommunal

Président :	Duc Georges-Alexandre	Moudon
Vice-président :	Chabloz Jacky	Lucens
Secrétaire :	Paccaud Anne-Marie	Hors conseil

Commission de gestion

Membres :	Crausaz Cédric	Hermenches
	Demierre Serge	Moudon
	Egli Anthonioz Nicole	Moudon
	Gavillet Patrick	Lucens
	Jenny Barbara	Dompierre
Suppléante	Seitenfus Laetitia	Moudon

Lors de la séance du 25 septembre 2025, le Conseil intercommunal a nommé une commission « Accueil parascolaire » composée des délégués suivants :

Membres	Meriem Sabrina	Lucens
	Proust Camille	Lucens
	Seitenfus Laetitia	Moudon
Suppléant	Zimmermann André	Moudon

Six préavis ont été traités sur un total de trois séances durant l'année 2025 :

- Préavis N°1-2025 Crédit d'investissement pour le changement de système informatique des finances
- Préavis N°2-2025 Création du service des bâtiments
- Préavis N°3-2025 Comptes 2024
- Préavis N°4-2025 Plan de développement de l'accueil parascolaire 2030
- Préavis N°5-2025 Réponse à la motion de Mme Marie-José Delacrétaz du 21 septembre 2023, inventaires des terrains et bâtiments pour constructions scolaires
- Préavis N°6-2025 Budget 2026

Comité de direction

Le Comité de direction exerce, dans le cadre de l'activité de l'association, les fonctions prévues pour les municipalités afin d'atteindre les buts de l'AISMLE, à savoir pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire, des enfants domiciliés sur le territoire des communes membres. L'AISMLE est également en charge des besoins parascolaires tels que cantines scolaires, devoirs surveillés et accueil des élèves en dehors des heures d'école.

Au 31 décembre 2025, le Codir de l'AISMLE était composé de 7 membres choisis par le Conseil intercommunal parmi les membres des exécutifs communaux des communes membres.

Nom	Prénom	Fonction - dicastères
Bessard	Vincent	Président Municipal Lucens Administration générale, ressources humaines GT UAPE, GT RH et GT constructions
Jung	Sébastien	Membre Municipal Lucens Bâtiments scolaires Lucens UAPE GT UAPE, GT RH, GT constructions
Kopp	Sascha	Activités parascolaires (devoirs surveillés, bibliothèque scolaire, SSF) Réfectoire Santé-social (médecins et dentistes scolaires) GT Informatique
Müller	Roger	Membre Municipal Moudon Bâtiments de Moudon GT constructions
Paccaud	Anita	Membre Municipale Prévonnoloup Mobilier
Roussel	Eric	Membre Municipal Hermenches Transports, Patrouilleurs scolaires Activités culturelles, camps et courses Membre du Conseil d'établissement
Steck	Jean-Philippe	Membre Municipal Moudon Finances GT UAPE, GT RH, GT informatique

En 2025, le Codir s'est réuni 21 fois.

Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement (CET) est composé de 16 membres issus à parts égales de personnes mentionnées à l'article 34 de la loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (LEO).

- 1 membre du comité de direction ainsi que de 3 membres du conseil intercommunal pour représenter les autorités communales ;
- 4 représentants de parents d'élèves ;
- 4 représentants des professionnels actifs au sein des établissements ;
- 4 représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des établissements.

L'article 26 du règlement du Conseil d'établissement définit son rôle, à savoir :

« Le conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il appuie l'ensemble des acteurs de l'établissement dans l'accomplissement de leur mission en rapport avec la vie de l'établissement.

Il veille à la cohérence de la journée de l'enfant-élève et formule des propositions à l'intention des instances compétentes.

Il permet l'échange d'information et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves. Il s'assure de la transmission d'informations, de la cohérence de ses actions avec l'ensemble des conseils d'établissement sis sur le périmètre de l'AI SMLE. Le département peut le consulter et lui déléguer des compétences.

Les autorités intercommunales peuvent le consulter ou le charger de tâches en rapport avec la vie de l'établissement.

Pour la législature 2021-2026, l'installation du CET s'est déroulée le 1^{er} mars 2022.

Conseil d'établissement des établissements scolaires primaire et secondaire de Moudon-Lucens et environs Conseil d'établissement 2021-2026				
Représentants des autorités communales				
Gonus	Christine	Présidente	AI SMLE	Conseil intercommunal
Egli-Anthonioz	Nicole	Vice-Présidente	AI SMLE	Conseil intercommunal
Seitenfus	Laetitia	Secrétaire (années impaires)	AI SMLE	Conseil intercommunal
Roussel	Eric	Secrétaire (années paires)	AI SMLE	Comité de direction
Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement				
Streit	Cécile		EPMLE	
Zysset	Sophie		EPMLE	
Marti	Olivier		ESMLE	
Moulet	David		ESMLE	
Représentants des parents				
Habegger	Etienne		Moudon	
Homawoo	Ermanise		Moudon	
Potenza	Daniela		Lucens	
Ungu	Monique		Lucens	
Représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement				
APE Lucens, Moudon et environs	Grandjean		Michelle	Présidente
Conservatoire de la Broye	Baroni		Florence	
Fondation Cherpillod	Garcia		Susanna	Directrice
Handball Club Moudon	Aellen		Céline	Présidente

Les membres désignés se sont réunis pour trois séances ordinaires, les 27 février, 5 juin et 24 septembre 2025.

Administration

L'administration de l'AISMLE assure les tâches essentielles au bon fonctionnement de l'association et met en œuvre les décisions du Comité de direction. Elle apporte son soutien aux chefs de services et de secteur ainsi qu'aux établissements scolaires et aux structures d'accueil parascolaires.

Le secrétariat prend en charge l'accueil, la correspondance, le suivi administratif des dossiers ainsi que la gestion des ressources humaines, notamment l'établissement des contrats et le suivi administratif du personnel.

Le service des finances est responsable de la comptabilité de l'association, du traitement des salaires, du suivi budgétaire et du contrôle des flux financiers liés aux prestations proposées. Il veille à la rigueur des opérations financières et à la tenue des comptes.

Depuis le 1^{er} septembre 2025, l'AISMLE peut compter sur l'appui du responsable des ressources humaines de la commune de Moudon.

Au 31 décembre 2025, le personnel de l'administration de l'AISMLE compte 4.4 ETP.

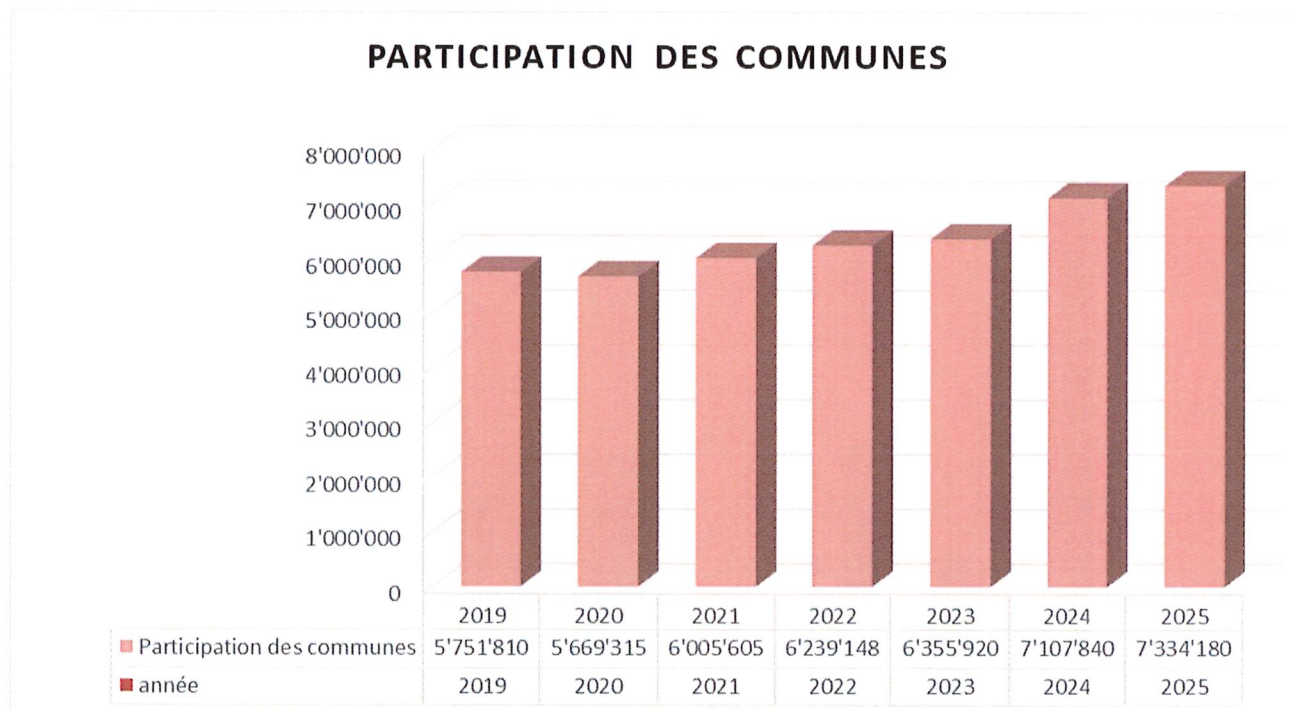
L'organisation détaillée de l'administration est présentée dans l'organigramme ci-après.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2025, l'AISMLE emploie 99 collaborateurs dont 67 employés en contrat mensualisés pour un total de 35.1 ETP ainsi que 32 personnes en emploi horaire (patrouilleurs scolaires, surveillant·e·s des devoirs surveillés, auxiliaires).

Finances pour la part scolaire

Participation des communes



Coût à l'élève et à l'habitant

Les coûts sont répartis 50% à l'habitant et 50% à l'élève et ont évolué comme suit ces cinq dernières années :

	2021	2022	2023	2024	2025
Coût à l'élève	CHF 1'651.71	CHF 1'653.19	CHF 1'634.75	CHF 1'804.94	CHF 1'788.82
Coût à l'habitant	CHF 241.17	CHF 248.79	CHF 244.57	CHF 265.30	CHF 266.54

Bâtiments

Les établissements scolaires sont organisés sur plusieurs sites à Moudon et Lucens :

Moudon

Site du Fey – propriété de l'AIMSLE :

- Collège du Fey : 19 classes 1-8P, 1 salle polyvalente, 1 UAPE : Le Château, 48 places.
- Salle de sports du Champ-du-Gour : salle de gymnastique triple, buvette, salle de théorie.

Site de l'Ochette :

Propriété de l'AI SMLE :

- Pavillon modulaire Ochette : 3 classes (3-8P)

Propriété de la Commune de Moudon :

- Collège de la Charmille : 13 classes 1-8 P
- Collège de l'Ancienne Ochette : 4 classes 7-8P + 9-11S
- Ancienne école de fromagerie (EFILM) : 4 classes 5-6P
- Collège de la Nouvelle Ochette : 33 classes 9-11S et accueil, réfectoire secondaire, une salle de gymnastique, une piscine.
- Salle de gymnastique omnisports : salle de gymnastique double.
- Salle de gymnastique IV : petite salle de gymnastique.
- UAPE La Cabane : 72 places et classe

Lucens

Propriété de l'AI SMLE :

- Bâtiment G : 8 classes 1-6P

Propriété de la Commune de Lucens :

- Bâtiment A : 13 classes 4-8P
- Bâtiment B : 9 classes 1-4P
- Bâtiment C : UAPE La Barrette, 84 places
- Bâtiment D : grande salle : salles de gymnastique
- Bâtiment E : salle de sports VD3

Bâtiments communaux

Les communes de Lucens et Moudon mettent à disposition de l'AI SMLE les locaux nécessaires à l'enseignement. En contrepartie, elles facturent annuellement les locations selon un nombre de points définis par salle qui couvrent les frais effectifs des bâtiments communaux, conformément aux statuts.

Depuis août 2025, le personnel de nettoyage des sites de Lucens et du Fey à Moudon a été entièrement repris par l'AI SMLE, qui en assure désormais l'engagement et la rémunération.

À Lucens, ce personnel était auparavant engagé par la commune et intégré dans le système des points. Désormais, les coûts sont pris en charge directement par l'AI SMLE et imputés aux bâtiments communaux ainsi qu'au bâtiment G, selon une clé de répartition définie.

Sur le site du Fey, la Commune de Moudon ne facture plus de prestations de nettoyage. Le personnel est également rémunéré par l'AI SMLE, et les coûts sont ventilés entre le collège et la salle de gymnastique selon une clé de répartition spécifique, contrairement au site de l'Ochette où le personnel est communal.

La valeur du point de location au sein des deux communes diffère en raison de la comptabilisation de personnel de nettoyage ou non.

Ce changement étant intervenu en cours d'année, les comptes 2025 ne reflètent encore que partiellement les deux systèmes de gestion.

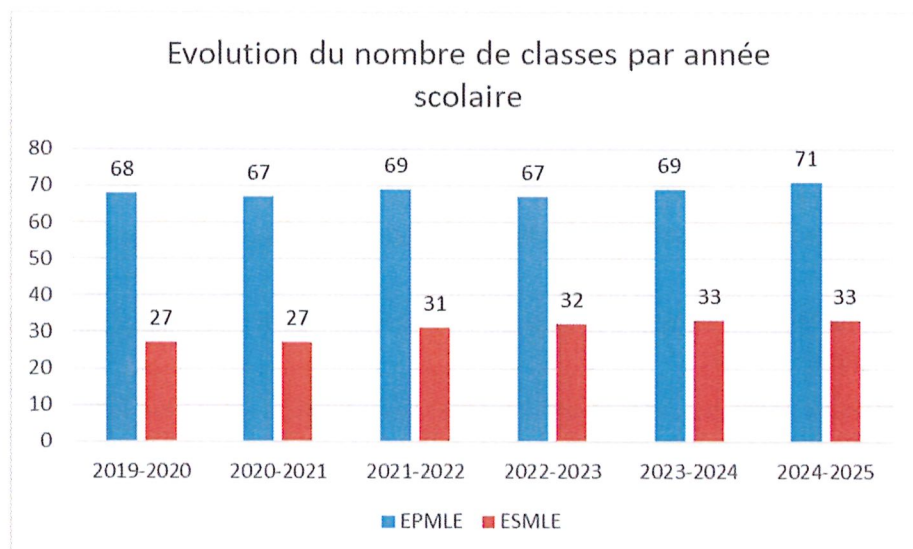
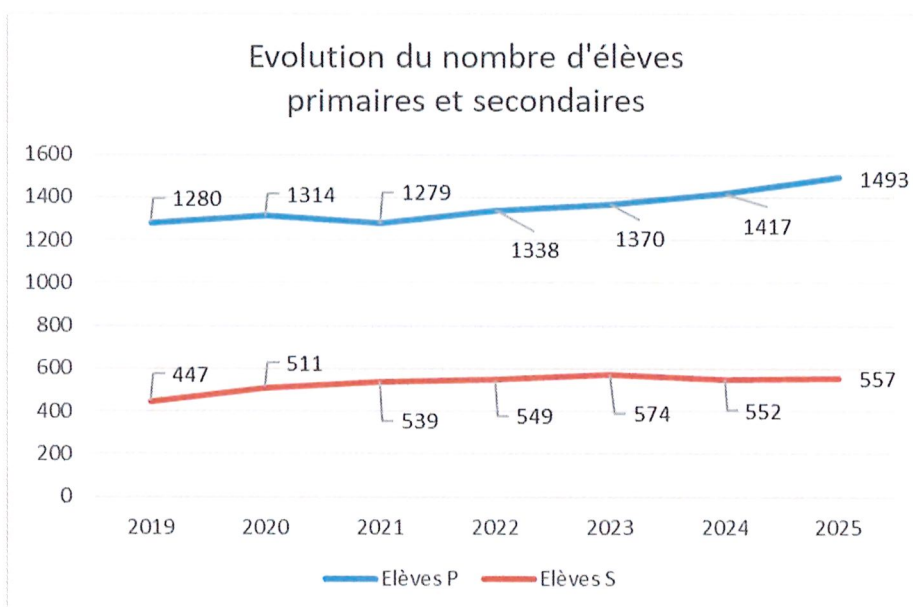
Salle de sports du Champ-du-Gour

En dehors de l'utilisation de la salle par les élèves du collège du Fey, 5 clubs sportifs locaux occupent régulièrement la salle de sports pour leurs entraînements, totalisant jusqu'à 20 heures d'utilisation par semaine. A ce total viennent s'ajouter les locations des week-ends pour diverses manifestations et compétitions.

L'équipe de conciergerie de l'AISMLE assure une permanence du week-end lors de l'occupation de la salle.

Etablissements scolaires

L'AISMLE comprend deux établissements scolaires, l'Etablissement primaire de Moudon-Lucens et environs (EPMLE) et l'Etablissement secondaire de Moudon-Lucens et environs (ESMLE).



Camps, courses et spectacles scolaires

L'AISMLE gère la partie administrative liée aux sorties, camps et spectacles scolaires des deux établissements. Les coûts sont détaillés dans les divers comptes de charges et de produits.

Les coûts des sorties et camps imputables au personnel DGEO (enseignants) sont refacturés au canton de Vaud. Certains camps respectant des critères définis permettent d'obtenir les subventions fédérales (Jeunesse et sports) ou cantonales (Fonds du sport vaudois et service de l'éducation physique et du sport) qui réduisent ainsi la part à charge de l'AISMLE.

En principe, trois camps de volée sont organisés ainsi qu'un voyage d'étude en fin de scolarité :

- 7P : camp de ski organisé durant la deuxième moitié de l'année scolaire.
- 9S : camp de ski organisé durant la deuxième moitié de l'année scolaire.
- 10S : camp d'été organisé durant la première moitié de l'année scolaire.
- 11S + ACCS : voyage d'étude organisé durant la deuxième moitié de l'année scolaire.

Des camps supplémentaires par classe, dans la limite du budget octroyé, peuvent être organisés par les enseignants.

Coûts des camps et courses 2024	Etablissement primaire	Etablissement secondaire
Camps d'été et de ski	CHF 117'573.50	CHF 229'142.86
Sorties et courses	CHF 64'475.97	CHF 25'657.86

Les coûts présentés ci-dessus représente la totalité des charges des sorties et camps, sans déduction de la part facturée au canton ou aux parents ainsi que la part des subventions. Ils diffèrent donc des montants mis au budget qui représentent la part à charge de l'AISMLE

Bibliothèque

La bibliothèque du Collège de l'Ochette est ouverte durant la pause de midi. Cette tranche horaire parascolaire est à la charge de l'AISMLE. Une surveillante, engagée par l'association, assure l'ouverture de la bibliothèque, le prêt de livres et la surveillance des élèves.

Activités extrascolaires

Sports scolaires facultatifs

Plusieurs cours de sport scolaire facultatif sont proposés aux élèves des deux établissements, en dehors du temps scolaire, sur les différents sites de l'école. L'enseignante responsable se charge de l'organisation des activités ainsi que du recrutement des moniteurs, lesquels sont rétribués par l'AISMLE. Les salaires sont remboursés par le canton, à l'exception des charges sociales qui demeurent à la charge de l'association. Selon certains critères, des subventions Jeunesse et Sport peuvent également être octroyées afin de réduire les coûts salariaux. Cette année, des cours de ski ont également été proposés, en collaboration avec les moniteurs du Ski-Club de Moudon.

Devoirs surveillés

L'AISMLE gère les devoirs surveillés pour les élèves de la 3P à la 11S. Les périodes sont organisées par la responsable des activités extrascolaires sur les trois sites scolaires les lundis, mardis et jeudis de 15h15 à 16h15 pour les primaires et de 16h15 à 17h15 pour les 7-8P et les secondaires, pendant les semaines scolaires. Les enfants peuvent ainsi effectuer leurs devoirs sous la surveillance d'accompagnant-e-s qui ont pour mission d'encadrer les élèves et d'assurer le suivi des devoirs.

72 élèves étaient inscrits pour l'année scolaire 2024-2025 et 64 pour l'année 2025-2026. Les inscriptions ainsi que la gestion administrative et financière sont désormais entièrement réalisées via le portail en ligne « Monportail ». Ce système permet un suivi facilité des présences ainsi que des rappels de paiement automatiques.

La participation financière semestrielle des parents est la suivante :

Tarifs par semestre	1 enfant	dès 2 enfants, par enfant
1 séance par semaine	CHF 51.-	CHF 40.80
2 séances par semaine	CHF 102.-	CHF 81.60
3 séances par semaine	CHF 153.-	CHF 122.40

Réfectoire

Le réfectoire scolaire du collège de l'Ochette est à la disposition des élèves du cycle secondaire et des 7-8P. Il est ouvert tous les jours de la semaine pendant la récréation du matin et le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour la pause de midi.

Il est géré par l'entreprise Kidelis. La cuisinière sur place régénère les repas pour le restaurant scolaire ainsi que pour l'UAPE La Cabane à Moudon, livrée depuis le réfectoire. L'offre de restauration comprend un menu de jour, divers plats chauds et froids et des salades. Aucune réservation n'est nécessaire et le paiement est effectué en ligne au moyen d'un compte.

L'AISMLE gère la facturation de la subvention communale de CHF 3.- par repas pour les élèves extérieurs.

Deux surveillantes sont présentes au réfectoire durant toute la pause de midi.

Transports

Principe

Les transports scolaires sont organisés par l'AISMLE. Les 1-4P sont transportés par des bus scolaires privés et les 5P-11S par les transports publics lorsque c'est possible (Car Postal et CFF).

Tous les horaires sont disponibles sur le site de l'AISMLE qui les mets à jour lorsque cela est nécessaire.

Absence de transport public

Les élèves des quartiers du Plan, En Chermet et Bressonnaz à Moudon, sont transportés par Taxi Subra Moudon.

Lorsque le domicile n'est pas desservi par un transport, l'AISMLE verse une indemnité au km par semestre aux parents qui se chargent de transporter leurs enfants.

Patrouilleurs scolaires

L'AISMLE organise le service des patrouilleurs scolaires aux abords des établissements afin de sécuriser les traversées des élèves sur le chemin de l'école. Ces interventions ont lieu aux heures d'entrée et de sortie des classes, sur les points de passage les plus fréquentés. Les patrouilleurs, formés à cette mission, veillent à réguler la circulation et à accompagner les enfants dans leurs déplacements, contribuant ainsi à leur sécurité et à leur autonomie. De plus, une patrouilleuse assure également la surveillance des lieux de dépose et prise en charge par les bus à l'Ochette ainsi qu'au Pré au Loup.

Les assistants de sécurité publique des communes de Moudon et Lucens restent en charge de l'activité opérationnelle sur le terrain. L'AISMLE est responsable de l'engagement et de la rémunération du personnel ainsi que de la gestion des absences et remplacements.

Enseignement spécialisé

Fondation Cherpillod – Programme Kairos

L'AISMLE contribue au programme Kairos de la Fondation Cherpillod, qui permet à des élèves en difficulté, identifiés par les établissements scolaires, de bénéficier d'un accompagnement éducatif sous forme de suivi ambulatoire. En 2025, aucune prise en charge n'a été effectuée dans le cadre de ce programme.

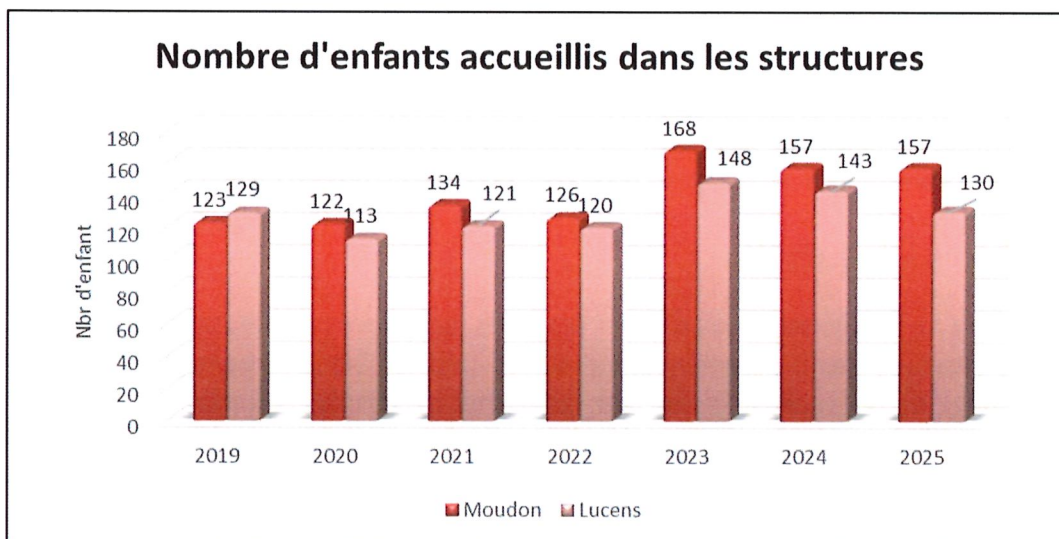
Accueil parascolaire

Places d'accueil

L'accueil parascolaire, mis en place en 2015, s'est adapté à la demande et offre à ce jour 204 places d'accueil, soit :

- UAPE La Barrette à Lucens : 84 places
- UAPE La Cabane à Moudon : 72 places
- UAPE Le Château à Moudon : 48 places

Les modules suivants sont proposés durant les périodes scolaires :



Matin avant l'école	07:00 – 08:20
Matin congé	08:20 – 11:50
Repas	11:50 – 13:40
Après-midi congé	13:40 – 15:15
Après l'école 1-6 P	15:15 – 18:30
Après l'école 7-8 P	16:15 – 18:30
Mercredi après-midi	13:40 – 18 :30

Vac'UAPE

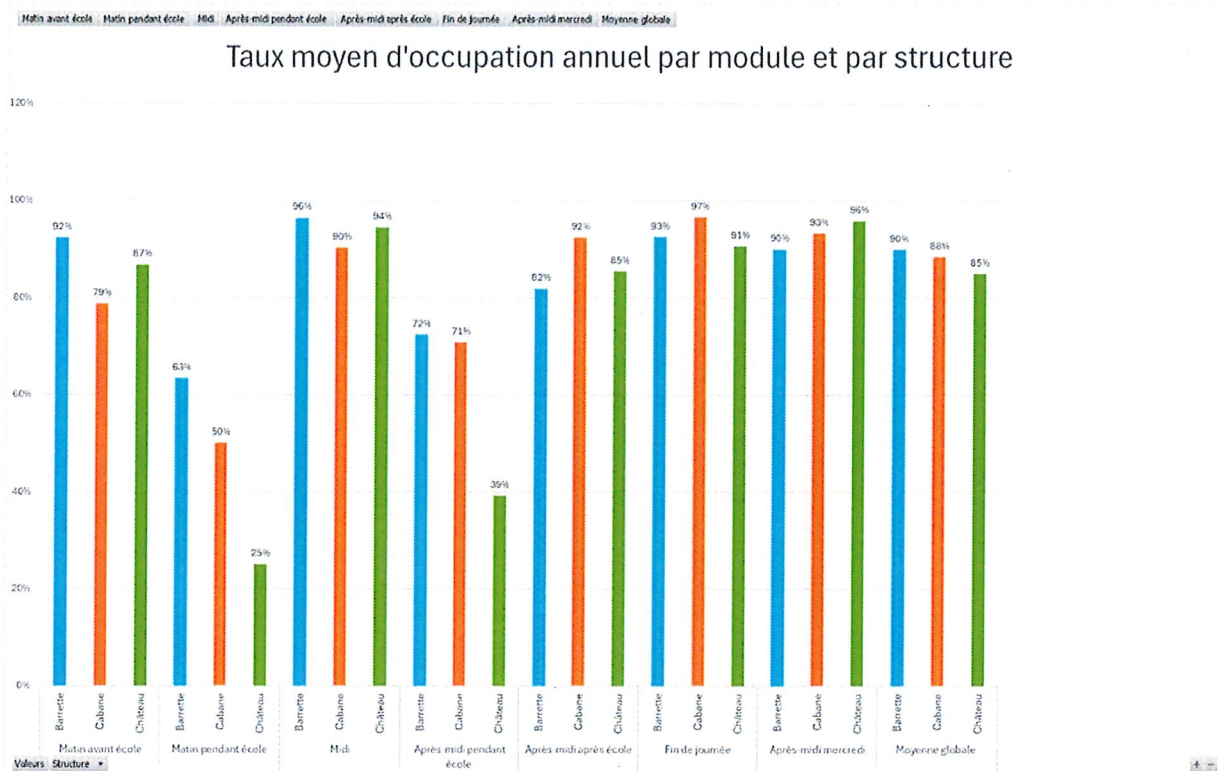
Depuis les vacances de Pâques 2025, les UAPE proposent quatre semaines d'ouverture durant les vacances scolaires :

- la première semaine des vacances de Pâques à l'UAPE Le Château à Moudon
- les deux premières semaines des vacances d'été à l'UAPE La Barrette à Lucens
- la première semaine des vacances d'automne à l'UAPE Le Château à Moudon

Les parents ont l'obligation de s'inscrire pour les quatre semaines de vacances. 24 places ont été occupées en 2025.

Taux d'occupation

Le graphique ci-après présente les taux d'occupation des structures en fonction des modules en 2025 : les directeur et directrices gèrent les demandes d'accueil conformément au règlement de l'accueil parascolaire, en tenant compte de l'optimisation de chaque module. Cela implique une attention particulière lors de l'attribution des places et une réorganisation des horaires des équipes à chaque rentrée scolaire.

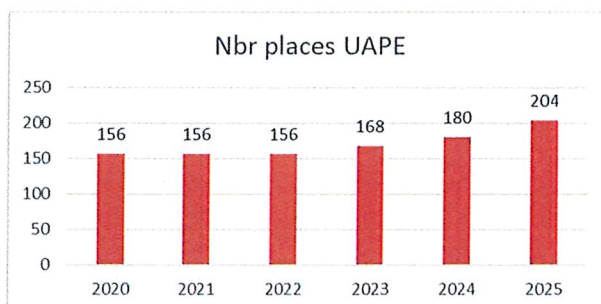


Collaboratrices et collaborateurs des UAPE

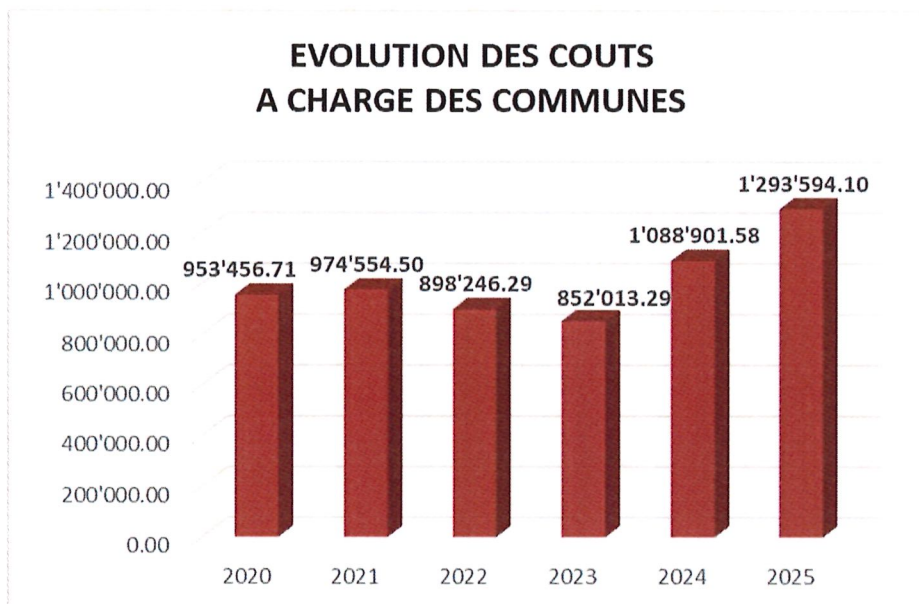
Au total, 36 personnes sont employées en contrat à durée indéterminée ou déterminée (pour les stagiaires) dans les UAPE pour environ 23.2 EPT et 16 personnes sont au bénéfice d'un contrat horaire sur appel pour effectuer des remplacements :

- 3 directeur·ice·s
- 5 éducateur·ice·s de l'enfance (+ 3 remplaçant·e)
- 11 assistant·e·s sociaux éducatif·ve·s (+ 2 remplaçant·e·s)
- 3 auxiliaires éducatif·ve·s (+ 8 remplaçant·e·s)
- 7 intendant·e·s de cuisine (+ 3 remplaçant·e·s)
- 4 apprenti·e·s
- 3 stagiaires

Evolution du nombre de places offertes dans les UAPE



Participation des communes pour la part parascolaire

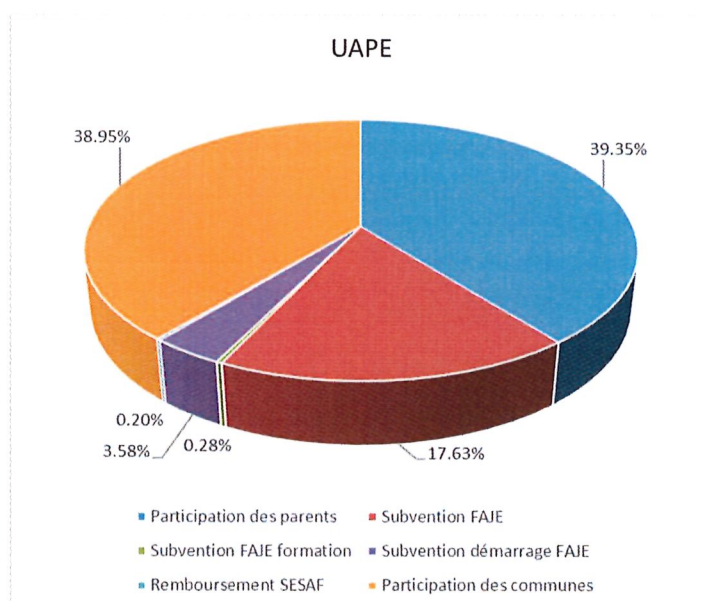


Coût à l'habitant et à la fréquentation

Les coûts, répartis à 50% à l'habitant et à 50% à la fréquentation, ont évolué comme suit ces trois dernières années:

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Coût à la fréquentation	CHF 3.99	CHF 4.60	CHF 3.76	CHF 3.53	CHF 3.30	4.14	4.41
Coût à l'habitant	CHF 22.20	CHF 38.64	CHF 39.14	CHF 35.82	CHF 32.73	40.41	46.62

Répartition du financement



Rapports d'activité

L'année 2025 a été marquée par une dynamique d'évolution importante au sein des structures parascolaires de l'AI SMLE, notamment par l'augmentation des espaces et leur capacité d'accueil.

Plusieurs transformations significatives ont été réalisées au niveau des infrastructures et de l'organisation des espaces. À La Barrette, l'ouverture d'un nouvel étage comprenant deux salles d'accueil et une cuisine a permis d'expérimenter une nouvelle organisation des groupes selon les tranches d'âge. La création du « Quartier Général » destiné aux plus grands a favorisé le développement de l'autonomie et du sentiment d'appartenance.



À La Cabane, une extension de l'accueil sur le temps de midi a été mise en place afin de répondre à une demande croissante, notamment pour les enfants de 5 à 8 Harmos. Le nouvel espace, nommé « village des grands », a rapidement trouvé sa place dans la vie quotidienne de la structure.

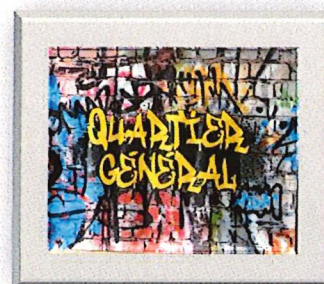


Au Château, une réflexion approfondie sur l'aménagement des salles a permis d'adapter les espaces afin de favoriser le libre choix des activités et l'autonomie des enfants.

Sur le plan pédagogique, l'année a été marquée par l'introduction et le développement du concept des repas libres à La Cabane, permettant aux enfants de choisir le moment de leur repas en fonction de leur rythme. Cette organisation encourage la responsabilisation, la prise

d'initiative et l'implication active des enfants dans leur quotidien. Parallèlement, les équipes ont poursuivi leurs réflexions autour de l'accompagnement différencié selon l'âge, favorisant le développement des compétences sociales, émotionnelles et relationnelles.

Malgré les changements organisationnels, les structures ont maintenu une offre riche et variée d'activités. Les enfants ont participé à des ateliers créatifs, sportifs, culinaires et culturels, ainsi qu'à des sorties et événements saisonniers. Les moments festifs et les activités partagées avec les familles ont constitué des temps forts importants, renforçant la collaboration entre parents et professionnels.



Validé par le Comité de direction dans sa séance du 27 avril 2026.

AIMSLE

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs
Comité de direction

Le Président

Vincent Bessard

La Secrétaire

Mireille Cudré-Mauroux

Validé par le Conseil intercommunal dans sa séance du 28 mai 2026.

AIMSLE

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs
Conseil intercommunal

Le Président

Georges-Alexandre Duc

La Secrétaire

Anne-Marie Paccaud